

# Direction des Affaires Juridiques



*Expertiser  
Conseiller  
Assister*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

# Nos missions, nos métiers

*Au service de Bercy  
et de l'ensemble des ministères*

## EXPERTISER

En matière de commande publique, droit public, droit de la fonction publique et de l'emploi, droit privé, droit des régulations économiques, droit de l'immatériel

A l'intention des cabinets et de toutes les directions et services relevant des ministères économiques et financiers mais également des services déconcentrés par l'intermédiaire de leur administration centrale

## PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

Responsable en propre de la réglementation de la commande publique, la DAJ peut apporter une aide experte dans d'autres domaines pour la mise au point de textes de qualité, en relation avec les administrations compétentes au fond.

## DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE L'ÉTAT DEVANT LES JURIDICTIONS

La directrice est agent judiciaire de l'État (AJE). La DAJ à ce titre a le monopole de représentation de l'État devant les juridictions judiciaires. Elle travaille avec 120 avocats sélectionnés après mise en concurrence sur l'ensemble du territoire. Elle traite chaque année plus de 5000 affaires nouvelles.

La DAJ peut également traiter des contentieux portés devant les juridictions administratives ou européennes.

## COORDONNER L'ACTIVITÉ NORMATIVE ET CONTENTIEUSE DU MINISTÈRE

En relation avec les référents juridiques de toutes les directions, et en liaison étroite avec le Secrétariat général du Gouvernement, la DAJ assure le suivi de l'application des lois, des ordonnances, de la transposition des directives et de l'élaboration des rapports au Parlement sur la mise en application des lois. La DAJ alerte les ministres sur les contentieux à enjeux relevant des ministères économiques et financiers.

Elle coordonne, en outre, la réponse des ministères économiques et financiers aux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) et aux recours contre les décrets et ordonnances.

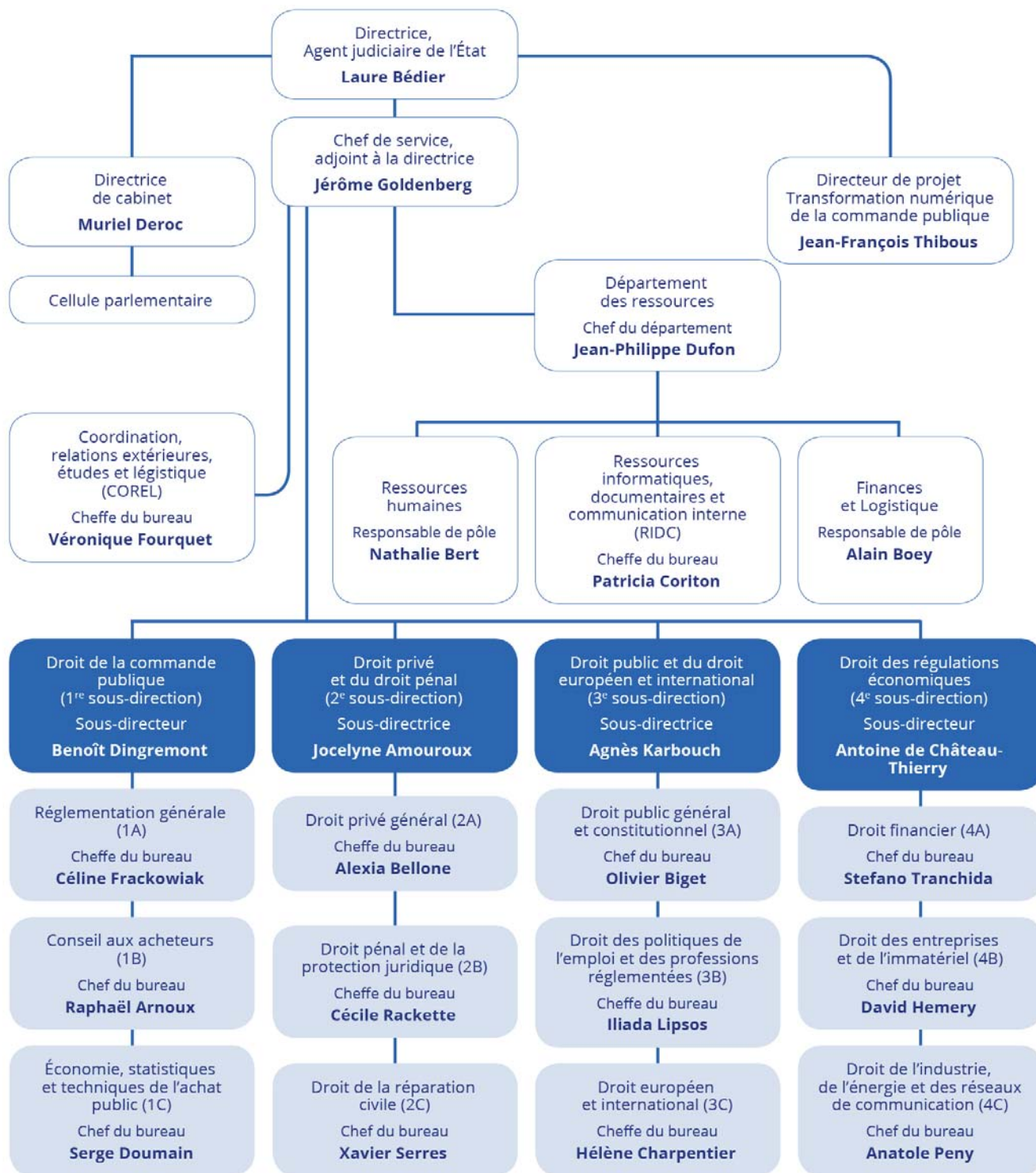
*CHAQUE ANNÉE, LA DAJ*

*RÉDIGE PLUS DE 1 000 CONSULTATIONS JURIDIQUES*

*TRAITE PLUS DE 5000 DOSSIERS NOUVEAUX EN TANT  
QU'AGENT JUDICIAIRE DE L'ÉTAT*



# NOTRE ORGANISATION



**POUR  
SAISIR  
LA DAJ**

**Vous identifiez la sous-direction  
que vous pensez être  
compétente ?**

Ecrivez au sous-directeur à  
l'adresse :  
[prenom.nom@finances.gouv.fr](mailto:prenom.nom@finances.gouv.fr)

**Vous ne savez pas à qui vous  
adresser ?**

Ecrivez à : [daj@finances.gouv.fr](mailto:daj@finances.gouv.fr)

**POSEZ DES QUESTIONS  
CLAIRES**

Transmettez les pièces nécessaires et  
donnez vos coordonnées pour être  
joint

**INDIQUEZ UN DÉLAI**

Mais ne vous formalisez pas si nous le  
discutons avec vous, nous traitons près  
d'un millier de saisines écrites par an



# NOS PUBLICATIONS

- **Les guides très pratiques 2018 de la dématérialisation des marchés publics** « Acheteurs » et « Opérateurs Economiques »
- **Le livre bleu : moderniser la commande publique**
- **La lettre de la DAJ** est une lettre électronique bimensuelle, panorama de l'actualité du droit des ministères économiques et financiers (institutions, juridictions, commande publique, finances publiques, entreprises, questions sociales). Diffusée à plus de 10 000 abonnés, et accessible gratuitement sur le site des ministères économiques et financiers
- **Les fiches de la commande publique** regroupent la doctrine de la DAJ et ses conseils pour une bonne pratique des marchés publics. Consultez les sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>
- **Le Vademecum des aides d'Etat** est conçu et élaboré par la DAJ pour éclairer les décideurs en matière de soutien public aux entreprises. Consultez le sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/accueil-publications-daj>
- **La DAJ sur le net** : Consultez sur le site MINEFI <https://www.economie.gouv.fr/daj> les espaces dédiés "Marchés Publics", "Fonds de dotations", "GIP" et "AJE"



La commande publique constitue un enjeu économique essentiel. Cet espace, mis à la disposition de la direction juridique des ministères économiques et financiers, a pour finalité de faciliter l'accès à la réglementation applicable, d'aider les acheteurs dans la passation et l'exécution des contrats, ainsi que de mieux prendre en compte la dimension économique des marchés publics.

